5 mai 2018

L’actu du jour

Réseaux sociaux : qui décide de ce qu’on peut publier ?

Chaque jour, sur Twitter, Snapchat ou encore Facebook, des milliards de contenus sont publiés par les utilisateurs. Cette semaine, les p’tits journalistes de franceinfo junior ont voulu savoir qui contrôle tout ce qui est mis en ligne sur ces réseaux sociaux…

(© i-stock.)

Dans le monde, sur 7 milliards d’habitants, 3 milliards utilisent un réseau social. C’est presque **1 habitant de la planète sur 2 !**
Ils sont inscrits sur **des applications** comme Twitter, Snapchat, ou Facebook pour **communiquer,** envoyer des photos, des vidéos ou encore, écrire des messages avec d’autres utilisateurs.
Mais sais-tu que la plupart de ces réseaux sociaux ne sont **pas ouverts aux enfants ?** Il faut avoir au **moins 13 ans pour s’y inscrire.**
Regarde la vidéo ci-dessous pour comprendre pourquoi.

Chaque jour, **des milliards de contenus** sont mis en ligne sur ces réseaux sociaux. En fait, n’importe qui peut y publier n’importe quoi. On trouve donc de tout, y compris **des contenus** qui peuvent être choquants. Car, comme il y a beaucoup de contenus publiés chaque minute, il est **impossible** pour les réseaux sociaux de **tout contrôler à l’avance.**
Mais alors, **qui signale** aux réseaux sociaux les contenus choquants et **les supprime ?** Pour le savoir, écoute les réponses aux questions des p’tits journalistes de franceinfo junior. Cette semaine, ils ont interviewé **Fabrice Mattatia,** un spécialiste d’Internet et des réseaux sociaux.

?

C'est quoi, un réseau social ?

C'est un site Internet ou une application qui permet aux personnes qui l'utilisent de partager, de publier et d'échanger directement des informations (messages, photos, vidéos, etc.) avec d'autres utilisateurs.

1 personne sur 2 est inscrite sur un réseau social dans le monde.

Les réseaux sociaux les plus populaires

- FACEBOOK : **2 milliards** d'utilisateurs **par mois**
- INSTAGRAM : **800 millions**
- TWITTER : **330 millions**
- SNAPCHAT : **178 millions**

Le sais-tu ? 9 utilisateurs sur 10 se connectent aux réseaux sociaux à partir de leur smartphone.

Quel âge pour quels réseaux ?

La plupart des réseaux sociaux sont **interdits aux moins de 13 ans**.

(Sauf l'outil de messagerie Whats App = interdit aux moins de 16 ans.)

Entre 13 ans et 15 ans, il faut l'accord des parents.

Pourquoi existe-t-il un âge minimum pour s'inscrire sur les réseaux sociaux ?

Pour protéger les enfants de certains contenus publiés qui ne sont pas adaptés à leur âge.

Pour protéger la vie privée des enfants. Car, sur les réseaux sociaux, les utilisateurs donnent des informations sur eux : ce qu'ils aiment, leur âge, leurs photos, etc.

= ce sont des données personnelles. Or, ces données personnelles peuvent être récupérées par des personnes malintentionnées.

Que peut-on publier sur les réseaux sociaux ?

Les utilisateurs mettent en ligne tous les contenus qu'ils veulent : c'est la **liberté d'expression***.

--> LEURS PUBLICATIONS NE SONT PAS CONTRÔLÉES À L'AVANCE AVANT D'ÊTRE PUBLIÉES.

Chaque jour, des millions de contenus sont publiés = TROP DE CHOSES À CONTRÔLER !

Exemple : Sur Youtube, **400 heures** de vidéos sont mises en ligne dans le monde **chaque minute**.

* En France, il y a des lois qui encadrent la liberté d'expression :
Il est ainsi interdit de publier certains contenus comme...

- des contenus qui peuvent porter atteinte aux autres.
  Exemple : publier une photo dévalorisante d'une autre personne.
- des contenus appelant à la haine et à la violence.
- des injures.
- des contenus illégaux.
  Exemple : partager une musique ou un film téléchargés illégalement.

--> QUE RISQUE-T-ON SI ON PUBLIE CE TYPE DE CONTENU ?
Une grosse amende (plusieurs milliers d'euros) + une peine de prison (dans les cas les plus graves).

Mais alors, qui contrôle ces contenus ?

LES UTILISATEURS EUX-MÊMES : ils peuvent signaler les contenus illégaux au réseau social.
Exemple : Si je vois une image violente sur Facebook, je peux la signaler à Facebook en cliquant sur « Donnez votre avis sur cette publication ».

Et aux autorités (sur le site www.internet-signalement.gouv.fr). Une enquête sera menée pour s'assurer que le contenu est bien illégal et doit être retiré.

* Retrouve la vidéo sur www.1jour1actu.com

© Jacques Azam.

Texte : Dalena Gizard.
Conception graphique : Florence Mallet. © visuels : Freepick et Flaticon.

Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com